

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

Arrêté du 14 juin 2013 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1304239A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2°) et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 14 février 2012,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le chef d'escadron Frédéric Beretti (NIGEND : 167503 – NLS : 8023308 – NID : 9013031131) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans renouvelable du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 (inclus) en qualité d'adjoint gendarmerie au chef de projet Procès Verbal électronique (PVe) auprès de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions à Paris.

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 20, avenue de Ségur, 75007 Paris.

Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par la direction générale de la gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux.

Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 juin 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

J. DELPONT